

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
ARRÊTÉ N°AMV2025\_018

**Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement**

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise ARC PRO en date du 16 janvier 2025  
CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux d'élagage de 5 peupliers durant 4 heures,  
Avenue des Lacs.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : En raison de ces travaux, la circulation Avenue des lacs sera interdite pour les véhicules légers avec une déviation sera mise en place par la Rue des Chasseurs, la Rue du Printemps et l'Avenue du Crozet - un alternat manuel sera mis en place pour les poids lourds – le **Mercredi 29 Janvier 2025 (durant 4h00)**. Les travaux seront reportés en cas de neige.

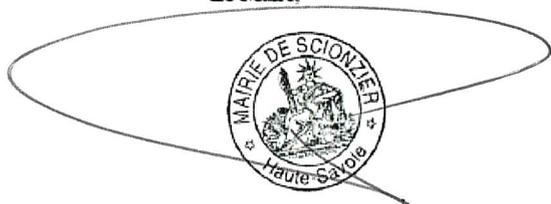
**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire et l'ensemble de la sécurisation seront mise en place par l'entreprise.

**ARTICLE 3** : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, Au Pôle Routes arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au  
registre des arrêtés  
Scionzier, le  
Le Maire.



A Scionzier, le 16/01/2025

Le Maire  
Sandrine SCIONZIER

